



Paris, le lundi 22 mai 2017

Compte rendu de la CAP des ATTACHÉS

La CAP du corps des Attachés s'est réunie ce jour sous la présidence de : Mme Caroline TRANCHANT

Le SNICAC était représenté par :

- Valérie CARIOU-PILATE : 05 67 22 90 12
- Gilles RAYMOND : 04 42 33 76 75
- Thierry AUZOU : 04 42 33 76 93
- Florian LINKE : 03 44 11 49 00
- Nadine KLEIN : 01 58 09 43 49

Mutations

Postes à recouvrement :

AVE	Service	Lieu	Unité	Emploi	Candidat Retenu
105714	DSAC / O	Guipavas	Entité PPO, PSE, Qualité	Responsable qualité	Stéphane MAINGUY
106142	DSAC/OI	St Denis	Entité qualité, PPO, PSE	Responsable qualité	Poste fermé
106232	DTA	Paris	Bureau des impacts territoriaux et de l'inter modalité	Chargé d'études	Pas de candidat retenu
106234	DTA	Paris	Sous-direction des aéroports	Chargé de mission	Jean-Luc BENESSE
106277	DSAC/SE	Aix en Provence	Division sûreté	Chef de division	Gilles RAYMOND
106609	SG	Paris	Mission de conception et de maintenance du SIRH	Chef de programme	Pas de candidat retenu
106638	SG	Paris	Bureau de la réglementation, du dialogue social et de la prévention des risques professionnels	Chef de bureau	Valérie SAUVAGEOT
106667	DTA	Paris	Bureau de la coordination multilatérale	Adjoint au chef de bureau	Jérôme LESOURD
106701	SG	Paris	Mission SIF	Adjoint au chef de mission	Anne BERTINETTI
106714	DSNA	Paris	Cabinet du directeur	Directeur de cabinet	Nathalie PETIT

POSTES OUVERTS AU CORPS DES ATTAAC :

AVE	Service	Lieu	Unité	Emploi	Candidat Retenu
105718	DSNA	Paris	Sous direction finances	Chargé de mission	Marie-Christine FOURNIER
106192	SNA/SSE	Marignane	Direction Sud-Sud-Est	Chargé de mission	Thierry AUZOU
106340	SNIA	Paris	Secrétariat Général	Adjoint au Secrétaire Général	Elisabeth VENAULT
106635	SG	Paris	Bureau de l'action sociale individuelle et collective	Chef de bureau	Isabelle SALHI
106574	Meteo	Saint Mandé	DRH/GPC	Adjoint responsable département GPC	Clémentine BAGIEU (arrive du ministère de la justice)



106692	BEA	Le Bourget	Secrétariat général	Secrétaire général	Jean-Louis MATTERA (arrive de la direction internationale de la Mer Manche)
106693	SNA RP	Orly aerogare	Secrétariat Général	Secrétaire général	Nizar CHAFFAI Vote : 6 Pour (adm°) – 6 abs (OS)
106702	SG	Paris	Bureau de la réglementation, du dialogue social et de la prévention des risques professionnels	Adjoint au chef de bureau	Yohann THOMAS
106703	SG	Paris	Bureau de la gestion collective des ressources humaines	Chef de bureau	Sylvie KHATIR
106704	SG	Paris	Division synthèse Budgétaire	Chef de division	Jonathan BERTOUT
106708	DSAC/SO	Mérignac	Département gestion des ressources	Chef de département	Gwendal BONIZEC (janvier 2018)

Avancement

Nomination dans le corps des attachés

Nous avons rappelé nos critères pour l'intégration dans le corps des attachés à savoir :

- Avoir la possibilité de faire carrière dans le corps des attachés ;
- Etre assistant de classe exceptionnelle ;
- Avoir tenté un concours ou une sélection professionnelle donnant l'accès au corps des attachés (c'est-à-dire montrer sa volonté d'intégrer le corps);
- Etre sur un emploi en recouvrement A/B ;
- Faire une mobilité fonctionnelle au moment de la nomination dans le corps des attachés.

Pour les candidats ultramarins

- Un poste vacant doit exister car les agents promus devront faire une mobilité fonctionnelle ;
- Cette mobilité ne devra pas se faire sur un poste ouvrant droit à un emploi fonctionnel.

Les promues dans le corps sont :

- Mylène JOSEPH
- Véronique ERHARD

Félicitations aux promues pour l'intégration dans le corps des attachés.

Nomination dans le grade de principal

Nous avons rappelé nos critères préalables à savoir :

- Pas deux nominations au choix dans le corps ;
- Avoir passé au moins une fois le principalat ;
- Ne pas avancer plus vite au choix que par la voie de l'examen professionnel ;
- Une attention particulière également pour les attachés sur l'indice terminal du grade normal mais occupant des fonctions importantes



Principalat au choix :

- Michèle Sedano
- Jean-Charles Baïssset

Félicitations aux promus

Nomination dans le GRAF

Peuvent être promus au grade d'attaché d'administration hors classe, au choix, les attachés principaux ayant atteint le 5^{ème} échelon et relevant d'un des viviers suivants :

- Vivier 1 : De six années de détachement dans un ou plusieurs emplois fonctionnels
- Vivier 2 : De huit années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité
- Vivier 3 : à compter de 2017, dans la limite de 20 % du nombre des promotions annuelles, les attachés principaux justifiant de trois ans d'ancienneté au 9^e échelon

Nous avons rappelé nos critères préalables à savoir :

- Nature des fonctions
- Parcours de carrière
- Intérêt pour l'agent au regard de son déroulé de carrière
- La reconnaissance d'une carrière particulièrement méritante, notamment pour le vivier 3

Nominations dans le GRAF (tableau d'avancement 2017)

Au 01/01/2017

- Anne Bertinetti
- Yves Bertrand
- Evelyne Bonnet
- Laurence Brun-Pottard
- Nathalie Petit

Au 07/03/2017

- William Fenet

Au 01/07/2017

- Yves Conclois

Au 01/08/2017

- Angélica Sparosvich

Echelon spécial du GRAF :

- Sylvie Placier

Félicitations aux promus

Détachements / Intégrations

La CAP a rendu un avis favorable à l'accueil en détachement de Charlotte SANDMAN (inspecteur des finances publiques) sur le poste de chef de domaine SSIM/DGR (ave n° 106049).

Intégration

La CAP a donné un avis favorable à l'intégration de Stéphane CASES.



Questions diverses

Politique d'ouverture des AVE : nous nous sommes étonnés de la multiplication des AVE éventuels lors de cette campagne de mobilité.

Le rôle et la fonction de la CAP ne doivent pas être méconnus par l'administration et la CAP n'est pas qu'une simple chambre d'enregistrement. L'administration en a convenu.

Ouverture des CAP intermédiaires : l'administration annonce vouloir passer à 2 CAPs par an et donc renoncer aux CAPs intermédiaires.

Nous ne pouvons pas admettre le passage de 4 à 2 CAPs sans analyse des conséquences sur le fonctionnement des services (notamment ceux qui perdent des agents occupant des postes importants) ainsi que des modalités accompagnant ce passage pour les attachés (bilan coûts / avantages et parangonnage auprès des autres administrations). Les modalités de la mobilité doivent être transparentes, connues et partagées par les agents et les services. Constatant les postes importants laissés vacants lors de cette CAP, nous avons demandé un palier provisoire avec 3 CAPs par an associé à un rephasage du calendrier afin d'avoir une vraie politique des ressources humaines à la DGAC.

L'administration nous a rejoint sur la mise en place d'une vraie réflexion sur le sujet.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, dans le respect de la confidentialité des débats de la CAP.

